

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 02 octobre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14 + 1 pouvoir

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL, WINLING,
RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. BABILON, ATZENHOFFER, -excusés-

M. NEUHARD (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.

DEL. N° 61/2000

**OBJET : MODIFICATION DE L'INDICE DE REMUNERATION DE L'ANIMATEUR SPORTIF
M. JULIEN BRANCIER**

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 mai 1998 décidant la création de postes « emplois – jeunes » à la Communauté de Communes, et notamment le poste « emploi – jeune » pour le développement et la promotion des activités sportives dans la Vallée de la Sauer et plus particulièrement auprès des jeunes ;
- VU la convention n° 067 99A0034000 conclue avec l'Etat en date du 15 janvier 1999
- VU la délibération du Bureau du 26 juillet 1999 fixant les missions et la rémunération de l'emploi jeune animateur coordinateur sportif
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le niveau de rémunération de M. Julien BRANCIER, animateur sportif, à l'indice brut 309 de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} novembre 2000.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 03 octobre 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. LOGEL".